



AMBASSADE DE SUISSE
EN YOUGOSLAVIE

BELGRADE, le 1er mars 1961

Birćaninova 27
Case postale 817
Tel. 2 26 42

Réf.: J.31.1. - II/zk

ad: s.B.41.11.Youg.1.-JM/wf

Kopie con IGA u. Freya

Monsieur le Ministre Robert K o h l i
Secrétaire général du Département
politique fédéral

V.A

B e r n e

an	BU 7R DB 77K				aa
Datum	4.3.73	7.3			
Visa	W 2 DB				
EPD					
Ref. A.B. 41.11. Youg. 1.					

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de votre lettre du 14 de ce mois ainsi que des copies de votre échange de correspondance avec la Police fédérale des étrangers et l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail au sujet de l'engagement éventuel de main-d'oeuvre yougoslave saisonnière dans notre pays. Je vous sais particulièrement gré d'avoir, avec toute la netteté souhaitable, remis les choses au point vis-à-vis de la Police fédérale des étrangers (au sujet du dernier paragraphe de la lettre que vous a adressée le 20 janvier 1961 cette dernière administration). En ce qui a trait à l'intention manifestée par les autorités yougoslaves de régler dans le cadre d'un accord en bonne et due forme les diverses questions concernant les modalités d'engagement, les conditions de séjour, etc. de la main-d'oeuvre yougoslave en Suisse, j'ajouterai qu'il s'agit là d'une pratique courante de leur part.

Conformément à vos instructions, je m'abstiendrai donc de toute nouvelle initiative dans ce domaine, sauf à vous tenir informé des démarches dont je pourrais être l'objet de la part de maisons suisses désireuses de se procurer une main-d'oeuvre yougoslave. Je veillerai également sur l'activité



- 2 -

déployée dans ce domaine par certaines missions diplomatiques et consulaires occidentales, désireuses de procurer aux industries de leurs pays une main-d'oeuvre yougoslave, principalement slovène, qualifiée et relativement disponible. Les Allemands de l'Ouest, bien que n'entretenant pas de relations diplomatiques avec la Yougoslavie, se montrent, paraît-il, particulièrement actifs dans leurs recherches.

Je dois vous dire par ailleurs que je ne partage pas entièrement l'optimisme dont vous faites montre dans votre lettre du 14 février à la Division de Police. Si les réformes économiques entreprises actuellement en Yougoslavie doivent un jour provoquer une pléthore de main-d'oeuvre, il ne saurait s'agir de la main-d'oeuvre qualifiée, susceptible d'être engagée temporairement en Suisse. Au contraire, l'industrialisation poussée du pays rendra cette main-d'oeuvre de plus en plus rare. Le trop plein que le nouveau fonctionnement de l'économie va déverser sur le marché sera essentiellement constitué par des travailleurs peu qualifiés, des manoeuvres, des agents mal notés ou inaptes. De cette main-d'oeuvre sous-qualifiée, je ne pense pas que l'industrie suisse puisse jamais tirer le moindre profit. Ceci étant, il est à craindre que les conditions auxquelles il serait possible, d'ici quelque temps, de conclure l'accord intergouvernemental souhaité par les Yougoslaves ne soient rendues plus rigoureuses que celles qui nous seraient offertes aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE :

